

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

Commission permanente du lundi 11 février 2013

N° délibération : 2013.99.CP		Accusé de réception – Ministère de l'intérieur : 62479442	
		Envoi Préfecture : 19/02/2013 Retour Préfecture : 19/02/2013	
D - EQUIPEMENT, INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS D01 - INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS 07 - Infrastructures ferroviaires		N° Ordre : D01.10 Réf. Interne : 53266	
Montant Proposé AE : 0,00€	Montant Proposé CF : 0,00€	Montant Proposé AP : 0,00€	Montant Proposé CP : 0,00€
Montant Annulé AE : 0,00€	Montant Annulé CF : 0,00€	Montant Annulé AP : 0,00€	Montant Annulé CP : 0,00€

OBJET : Protocole d'accord bilatéral - feuille de route 2012 2020 – Pau Canfranc

Vu la Convention Cadre Européenne sur la Coopération Transfrontalière entre les Communautés ou autorités territoriales, adoptée par le Conseil de l'Europe à Madrid le 21 Mai 1980,

Vu le Traité entre le Royaume d'Espagne et la République Française sur la Coopération Transfrontalière entre les Entités territoriales, fait à Bayonne le 10 mars 1995,

Vu la délibération n°2012.2373 (P) de la Séance Plénière du 17 décembre 2012, portant sur la convention de coopération transfrontalière Aquitaine-Aragon.

Vu le G.I.A. "Equipements - Transports" réuni et consulté

Contexte

En conclusion du XX^e sommet franco-espagnol du 10 janvier 2008, du XXI^e sommet franco-espagnol du 28 avril 2009, et du XXII^e sommet franco-espagnol du 10 octobre 2012, les chefs d'Etat et de Gouvernement de la France et de l'Espagne ont exprimé leur résolution de développer à court et moyen terme la grande vitesse sur les nouvelles liaisons ferroviaires atlantique et méditerranéenne, d'étudier un projet de traversée transpyrénéenne à grande capacité et, enfin, de rouvrir la ligne ferroviaire Pau-Canfranc.

Convaincus par la pertinence de cet itinéraire, le Gouvernement d'Aragon et la Région Aquitaine unissent leurs efforts depuis longtemps afin de permettre à ce projet d'aboutir. Il est en effet un préalable à la dynamisation des coopérations socio-économiques et culturelles transfrontalières, et notamment au rétablissement à court terme de relations ferroviaires entre les villes et territoires des piémonts dans la partie centrale des Pyrénées.

Groupe quadripartite

Cette coopération transfrontalière forte, historique entre nos deux régions, toujours soutenue par les Etats français et espagnol, s'est traduite par la création et la réunion d'un Groupe de travail quadripartite, le 16 janvier 2008 à Madrid. Les travaux de ce groupe de travail ont permis la signature, le 30 avril 2010, du « Memorandum-cadre pour la réalisation des études complémentaires du projet de réouverture de la ligne ferroviaire Pau-Canfranc ».

Subventions FEDER - POCTEFA

Les études franco-espagnoles inscrites dans le memorandum-cadre et qui concernent l'ensemble de l'itinéraire entre Pau et Canfranc, ont fait l'objet d'une programmation au POCTEFA, suite à la « convention transfrontalière de partenariat pour la réalisation du projet Canfraneus » signée le 15 avril 2011 entre la Région Aquitaine et la Gouvernement

d'Aragon. Une subvention européenne de 2, 378 M€ a ainsi été attribuée à la réalisation du projet.

Reconnaissance du projet, état d'avancement

Côté Aquitain, après l'inscription de la ligne Pau-Canfranc au SNIT par l'État français, 2011 a vu également la Commission européenne proposer son inscription dans le futur réseau transeuropéen de transport, RTE-T. Après la reconnaissance de la voie au niveau national, c'est donc à la reconnaissance européenne qu'elle accède désormais.

De plus, la Région Aquitaine a engagé 105M€ en octobre 2011 pour engagement global des financements des travaux sur la section Oloron-Bedous. Cet engagement, preuve du volontarisme de la Région s'accompagne sur ce dossier d'une recherche d'un partenariat financier avec l'Union Européen qui est en cours. Aujourd'hui, les études de phase Projet sont terminées. Les travaux débuteront à l'automne 2013, permettant la mise en circulation du tronçon Oloron-Bedous fin 2015, après la régénération en 2010 de la section Pau-Oloron.

Du côté aragonais aussi, le dossier s'accélère avec le rachat programmé de la gare de Canfranc par la Communauté Autonome d'Aragon, et la poursuite des études de sécurisation des tunnels du Somport. La ligne est aussi inscrite au PITVI par l'Etat espagnol.

Coopération Aquitaine - Aragon

Enfin, la longue tradition de coopération entre l'Aquitaine et l'Aragon se traduit par la volonté de signer une « convention de coopération transfrontalière entre le Conseil régional d'Aquitaine et le Gouvernement d'Aragon », par laquelle les deux Régions décident d'établir des relations institutionnelles permanentes en matière de coopération.

Au terme de l'article 2.2 de cette convention, les parties s'engagent en particulier à « favoriser la réouverture la plus rapide possible de la ligne ferroviaire internationale Pau-Oloron-Canfranc-Saragosse ». A cet effet, le Gouvernement d'Aragon et la Région Aquitaine souhaitent aujourd'hui promouvoir un cadre qui garantisse la bonne réalisation du projet, en dressant son calendrier et en réaffirmant leur volonté de voir ce dossier présenté à l'appel à projet RTE-T pluriannuel 2012 de la Commission Européenne.

**Sur proposition de Monsieur le Président du Conseil Régional d'Aquitaine,
et après en avoir délibéré,**

La COMMISSION PERMANENTE décide :

- **d'AUTORISER** le Président du Conseil Régional à signer le protocole d'accord bilatéral joint en annexe

Décision de la commission permanente :

Le Président du Conseil Régional,

Adopté à la majorité

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Al Rousset', with a long horizontal stroke extending to the left.

ALAIN ROUSSET